

OMNI[®]

DURABROME[™]

PASTILLES DE BROME

ASSAINISSEUR

DÉTRUIT LES BACTÉRIES ET LES ALGUES DANS L'EAU DE PISCINE.

DOMESTIQUE

GARANTIE :

Brome disponible présent sous forme de 1-Bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne et hydantoïnes apparentées... 64%

Chlore disponible présent sous forme de 1-Bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne et hydantoïnes apparentées... 28%

N° D'HOMOL. 20103 LOI P.A.

AVERTISSEMENT

POISON CORROSIF

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

IRRITANT, GAZ DANGEREUX SE FORME LORSQUE MÉLANGÉ AVEC UN ACIDE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 18 kg

KIK HOLDCO COMPANY INC.

33 MacIntosh Blvd.
Concord ON L4K 4L5
1-888-797-4444

PASTILLES DE BROME DURABROME™ OMNI®

Poids approximatif d'une pastille: [20 g] [60 g]

Lorsque les **Pastilles de Brome DuraBrome™ Omni®** sont utilisées selon le mode d'emploi, elles assainissent et désinfectent efficacement l'eau des piscines.

AVERTISSEMENT : Un contact direct entre les pastilles et le revêtement en vinyle de la piscine ou avec les surfaces peintes peut causer le blanchiment de ces surfaces. Les distributeurs automatiques utilisés pour alimenter les pastilles doivent être totalement exempts de toute trace d'un autre assainisseur de piscine afin d'éviter la possibilité d'une explosion.

MODE D'EMPLOI : Le système de filtration doit être en bon état de fonctionnement, le pH doit se situer entre 7,2 et 7,8, l'alcalinité totale doit être maintenue entre 100 et 150 ppm et la dureté calcique doit être de 150 à 300 ppm. Il faut d'abord que l'eau contienne, une fois le pH rétabli, un résidu de brome de 1,0 à 2,0 ppm. Si ce niveau est atteint grâce à de l'hypochlorure granuleux, suivre le mode d'emploi qui apparaît sur l'étiquette du produit. Si le niveau de résidu est atteint à l'aide de **Pastilles de Brome DuraBrome™ Omni®** dans un appareil de bromuration, utiliser ce dernier au débit maximal en suivant les directives du fabricant. Une fois le résidu de brome entre 1,0 et 2,0 ppm, régler le doseur en conséquence. Pour maintenir un résidu de brome, régler le débit de l'appareil de bromuration de façon à avoir un niveau de traitement constant de 1,0 à 3,0 ppm pour une piscine privée et de 3,0 à 5,0 ppm pour une piscine publique (quantité quotidienne normale : de 30 à 180 g de ce produit par 10 000 litres). Les niveaux d'utilisation varient selon la charge organique et les conditions du milieu. L'utilisation périodique d'une bonne trousse d'analyse est nécessaire afin de déterminer s'il est indiqué de faire d'autres rectifications. Ne pas se baigner si le résidu de brome est supérieur à 5,0 ppm. Il est recommandé de procéder régulièrement à une surchloration de l'eau de la piscine. Suivre les instructions de l'étiquette du produit de surchloration utilisé.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Poison si ingéré. Éviter d'inhaler les poussières. Irritant pour le nez et la gorge. Corrosif pour les yeux et la peau. **NE PAS** mettre en contact avec les yeux ou la peau. Sensibilisant potentiel de la peau Peut causer des brûlures chimiques graves. Il est recommandé de porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité lorsque l'on manipule ce produit. Laver vos mains abondamment après la manipulation. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

PREMIERS SOINS : **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,**

enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES : Puissant agent d'oxydation. Ne le mélanger qu'à de l'eau. Utiliser de l'équipement et des ustensiles propres et secs. Ne pas ajouter ce produit à aucun distributeur contenant des restes d'autres produits. Un tel usage peut causer une violente réaction menant à un incendie et à une explosion. La contamination par l'humidité, les matières organiques ou d'autres produits chimiques peut occasionner une réaction chimique accompagnée d'une génération de chaleur, de gaz dangereux et peut-être d'incendie et d'explosion. En cas de contamination ou de décomposition, ne pas refermer le contenant. Si possible, isoler le contenant à l'air libre ou dans un endroit bien ventilé. Au besoin, inonder avec de grandes quantités d'eau.

ENTREPOSAGE : Conserver le produit au sec dans son contenant original hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ranger dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin de la chaleur, des flammes nues, des rayons du soleil et d'autres produits chimiques.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper le contenant vide et le jeter aux ordures ménagères. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas le déverser là où il s'écoulera dans les lacs, les cours d'eau, les étangs ou les eaux publiques.